

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 6 décembre 2010 ajournée le 13 décembre 2010 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Mario Lasalle :

Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Sont absents :
Daniel Leblanc
Denis Laporte, maire

Est également présent :
Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier, de la municipalité de Crabtree.

422-2010

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire suppléant ouvre la séance et constate le quorum.

R 423-2010

DEMANDE DE SUBVENTION POUR "FAMILLE AU JEU"

Sur proposition de Françoise Cormier secondée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de mandater la directrice Annie Loyer afin de demander une subvention de 1000 \$ dans le cadre du programme d'activités "Famille au Jeu".

ADOPTÉ

R 424-2010

PRÊT D'UNE SALLE AU COMITÉ « LA BOUFFE DU BONHEUR »

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le prêt de la salle en haut du garage municipal, le mardi 28 décembre 2010, pour le souper du comité de bénévoles des cuisines collectives « La bouffe du bonheur ».

ADOPTÉ

425-2010

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant aux listes Lot 1 et Lot 3, du 9 décembre 2010 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 84 792,88 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 426-2010

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes d'une somme de 6 599,67 \$

apparaissant à la liste du lot 2, du 9 décembre 2010, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 427-2010

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la municipalité doit adopter avant le 31 décembre 2010 un politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la politique doit prévoir des mesures dans 7 champs spécifiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers:

D'adopter la politique contractuelle déposée au conseil le 13 décembre 2010;

QU'une copie de la politique soit publiée sur le site internet de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

R 428-2010

FONDATION DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN, ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser l'achat d'un billet de 100\$ pour la dégustation de vins et fromages au profit de la fondation du collège Esther-Blondin qui aura lieu le 27 janvier 2011 et d'y déléguer le maire.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 20.

Mario Lasalle, maire suppléant

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.